

REGLEMENT DU VIDE TA CHAMBRE

Article 1 : Le Centre Animation Jeunesse de Seilh organise un vide ta chambre exclusivement destiné aux particuliers. Les bénéficiaires de cette manifestation permettront de financer les séjours pré-ados et ados des jeunes du Centre Animation Jeunesse à Saint Sernin sur Rance et à Saint Jean de Luz.

Article 2 : Le vide ta chambre est réservé à la vente exclusive de jouets, jeux, livres, bibelots, petit mobilier, objet de décoration et vêtements.

Article 3 : Le vide ta chambre aura lieu le dimanche 4 mai 2025 de 9 heures à 13 heures sur l'Esplanade de l'Espace Ferrat, allée de l'Europe à Seilh. Les exposants seront autorisés à s'installer à partir de 8 heures. Les exposants devront avoir quitté la zone de vente au plus tard à 14 heures.

Article 4 : Les véhicules ne seront pas autorisés à accéder jusqu'aux emplacements. Ils pourront stationner provisoirement sur l'allée d'accès pour être déchargés. Ils devront ensuite être stationnés sur le parking mis à disposition derrière le Centre Technique Municipal.

Article 5 : Les emplacements d'une longueur de 4 mètres linéaires seront affectés par les organisateurs dans la limite du linéaire disponible. Le numéro d'emplacement sera attribué après validation de l'inscription.

Article 7 : Le tarif des emplacements est fixé à 8 €

Article 8 : La fiche d'inscription doit être retournée avec :

- La photocopie de la pièce d'identité du demandeur
- Le règlement signé
- L'autorisation parentale pour les enfants mineurs
- D'un chèque de 8 € à l'ordre de LECGS.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Article 9 : Toute réservation sera notifiée dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle éventuel.